

Bureau du 10 mars 2003

Décision n° B-2003-1185

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Projet de ZAC du Centre - Restructuration des espaces publics - Concertation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est proposé d'approuver une augmentation de 30 000 € TTC de l'autorisation de programme partielle individualisée pour le projet de restructuration des espaces publics du centre-ville de Tassin la Demi Lune, permettant d'engager les actions de concertation sur le projet.

Par délibération en date du 26 février 2001, le conseil de Communauté désignait le groupement Hannetel-Sodeteg-Cosil comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre de la restructuration des espaces publics du centre-ville de Tassin la Demi Lune et autorisait monsieur le président à signer le marché correspondant.

Ce marché prévoit une mission d'assistance à la communication et à la concertation consistant en la production de documents de présentation du projet et la participation à des réunions.

Par délibération du conseil de Communauté en date du 21 janvier 2003, il a été décidé d'engager les études d'avant-projet pour un montant de 55 000 € TTC et d'individualiser, à cet effet, une première autorisation de programme de même montant. Ces travaux sont estimés à environ 4,8 M€ TTC.

Un programme de concertation doit s'engager sur les mois d'avril et mai 2003 visant à recueillir l'avis des habitants et usagers de Tassin la Demi Lune sur le projet afin que ce dernier réponde au plus près aux demandes de la population.

Les besoins des services pour assurer cette concertation sont :

- assistance du maître d'œuvre	11 000 € TTC
- confection de panneaux d'exposition	4 500 € TTC
- invitations à la réunion publique	1 500 € TTC
- actualisation de la vidéo de synthèse	13 000 € TTC
	<hr/>
- total	30 000 € TTC

Il est donc proposé au Bureau d'approuver un complément d'autorisation de programme pour engager les actions de concertation sur le projet de restructuration des espaces publics pour un montant de 30 000 € TTC, portant ainsi l'autorisation de programme individualisée à 85 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-6392, 2003-0959 et 2003-1087, respectivement en date des 26 février 2001, 21 janvier et 3 mars 2003 ;

DECIDE

Accepte de porter de 55 000 € à 85 000 € le montant de l'autorisation de programme individualisée le 21 janvier 2003 sous le numéro 0531 pour la réalisation des études d'avant-projet des VRD et des aménagements d'espaces du centre-ville de Tassin la Demi Lune afin d'intégrer les frais de la concertation relative à ces études, le complément de 30 000 € étant à prévoir en crédits de paiement 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,